



Zone euro : la France toujours championne des prélèvements obligatoires

BOURSORAMA AVEC MEDIA SERVICES • 02/11/2022 à 12:08

Les écarts entre les pays ont eu tendance à se réduire l'année dernière, sous l'effet de la reprise post-Covid-19.

La France reste le pays de la zone euro qui impose la plus forte pression fiscale, selon le classement du site d'information sur les finances publiques *Fipeco*, publié mercredi 2 novembre.

Cette première place est due au taux de prélèvements obligatoires qui a atteint en 2021 **47% du PIB**. Ces prélèvements regroupent les impôts et les cotisations sociales prélevées par l'État. Sont concernés les ménages et les entreprises.

La moyenne de la zone euro s'élève à 42%. En Belgique, ce taux s'élève à 46%. En Autriche, il est de 44% et en Italie de 43%. Au-delà de la zone euro, la France est reléguée à la deuxième place du classement, **derrière le Danemark, où le taux de prélèvements obligatoires est de 49%**.

Effet Covid-19

Le classement note que les écarts entre les pays européens se réduisent, notamment dans le sillage de la pandémie de Covid-19. La reprise économique a engendré d'importantes rentrées fiscales dans de nombreux pays européens, sauf en France. En France justement, les prélèvements ont reculé sous l'effet des mesures de l'État pour soutenir l'activité économique.

Ce sont surtout les entreprises qui ont profité de cet allègement de la pression fiscale, avec la réduction de l'impôt sur les sociétés et la baisse des impôts de production.